

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 980

présenté par

M. Azerot, M. Nilor, M. Serville, M. Chassaigne et M. Carvalho

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Outre-mer, ce seuil minimal est porté à 20 % ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'encourager sérieusement le développement touristique Outre-mer en faisant de ces territoires des vitrines de développement durable au regard des millions de touristes qui y viennent. Cet encouragement doit être d'abord le fait de l'État qui doit marquer ainsi sa priorité en ce sens en y développant une politique volontariste, notamment en faisant des véhicules publics les acteurs de cette politique.